

PARIS DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix de l'abonnement est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 ! A TOURCOING, RUE DES POUSTRANS, 42

Directeur: ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ÉLECTION SÉNATORIALE du 19 Juin 1887

CANDIDAT CONSERVATEUR ET INDÉPENDANT MARIE-SOUFFLET Maire de Landrecies Conseiller général du Nord ROUBAIX, LE 10 JUIN 1887

LE DROIT DE SUCCESSION

La Chambre des députés vient de prendre en considération, à la majorité de 314 voix contre 208, la proposition de M. Sabatier, tendant à enlever le droit de succession ab intestat aux parents au-delà du cinquième degré, alors que dans l'état actuel de la législation, ce droit appartient aux familles jusqu'au douzième degré, en un mot, à mettre hors de la famille sept degrés de parenté. La prise en considération n'implique pas nécessairement l'adoption. Elle permet seulement la nomination d'une commission spécialement chargée d'examiner le projet de loi. Elle n'en constitue pas moins une manifestation desympathie particulièrement grave, lorsqu'il s'agit d'une proposition de cette nature.

qu'il ne l'enrichirait. Lorsqu'en effet, on aurait ainsi absorbé dans un laps de temps qui serait facile à préciser à l'aide de la statistique, les maîtres ou les tiers des fortunes des particuliers, quand on aurait dépensé ce capital au profit du département, qu'arriverait-il ? Tout simplement ceci : ce capital, qui constitue en quelque sorte un fonds de roulement dont l'Etat profite à des échéances fixes par la perception de ses droits de mutation, qui le lui donnent par dixième à chaque décès dans la famille, n'existerait plus et, par suite, les ressources de l'Etat seroient un jour amoindries.

CHRONIQUE ELECTORALE

M. Marie-Soufflet est le fils d'un capitaine adjudant-major du 6e légion, que les hasards de la vie de garnison empêchèrent un jour à Landrecies et qui s'y maria avec la sœur d'une alliance avec une des plus honorables familles de cette ville. M. Marie-Soufflet, après avoir fait d'excellentes études au collège de Valenciennes, et conquis à dix-sept ans le diplôme de bachelier, se fit, vint se fixer dans sa ville natale et prit la direction d'une importante brasserie, à la tête de laquelle il est resté pendant vingt-cinq ans.

Il n'avait que trente et un ans lorsque les sympathies générales de ses concitoyens vinrent le désigner, en 1876, pour la candidature au Conseil général ; il rencontra deux concurrents redoutables : le président de la chambre des notaires de Landrecies, M. Marie-Soufflet, et le banquier de l'arrondissement d'avesnes, et le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau d'avesnes ; M. Marie-Soufflet les battit haut la main, recueillant 2,344 suffrages, tandis que le premier n'avait que 623 voix et le second 308, soit une majorité de 1,213 voix.

Entre temps, toutes les élections qu'il dut subir furent pour lui des victoires. En 1883, il fut élu conseiller municipal de Landrecies, dont il devint maire en 1887. Il occupa cette situation lorsqu'à la suite du désastre de Sedan, le prince impérial, gagnant la frontière belge, s'arrêta à Landrecies. L'Empire venait de tomber et il y avait, certes, quelque courage à ne point refuser l'hospitalité à un prince déjà proscrit. M. Marie-Soufflet qui n'avait jamais rien demandé à l'Empire, ne craignit pas, en cette circonstance, de recevoir sous son toit, avec tous les grands dats à son malheur, celui qui, né sur les marches d'un trône, devait plus tard mourir en soldat.

compte, M. Marie-Soufflet fut élu conseiller général par 1,874 voix contre 623 données à son ancien concurrent, soit une majorité de 1,251 voix. M. Marie-Soufflet était bien vengé. De chaque bataille électorale de M. Marie-Soufflet a été une victoire. En 1877, il a pour concurrent, au Conseil général, le maire de Landrecies d'alors, et il le bat avec 855 voix de majorité.

Aujourd'hui M. Marie-Soufflet est conseiller général et maire de Landrecies ; sa popularité, s'il est possible, a fait que s'accroître, et certes ne pouvait mieux mériter l'affection et l'estime de ses concitoyens. Création de marchés importants, création d'un champ de manœuvres et de tir, et de nombreux chemins qui ont donné à Landrecies une activité exceptionnelle, voilà en quelques mots tout ce que M. Marie-Soufflet a fait pour sa ville natale. Ce qu'il a fait pour le canton de Landrecies, il serait trop long d'en faire l'énumération. Disons seulement qu'un homme ne conserve pas, pendant plus de vingt ans, malgré l'hostilité acharnée de ses adversaires, une situation comme celle de M. Marie-Soufflet, si ce n'est par une situation n'est pas justifiée par un mérite exceptionnel et par des services éminents.

LES PETITS PAPIERS Le Petit Nord, fidèle aux vraies traditions opportunistes, a trouvé certain petit papier qu'il reproduit triomphalement en bonne place et en gros texte. Qu'est-ce donc ? Tout simplement l'ordre du général Faidherbe daté de février 1871, qui révoque M. Marie-Soufflet de ses fonctions de colonel de la garde-nationale de Landrecies.

En 1871, il fut élu conseiller municipal de Landrecies, dont il devint maire en 1887. Il occupa cette situation lorsqu'à la suite du désastre de Sedan, le prince impérial, gagnant la frontière belge, s'arrêta à Landrecies. L'Empire venait de tomber et il y avait, certes, quelque courage à ne point refuser l'hospitalité à un prince déjà proscrit. M. Marie-Soufflet qui n'avait jamais rien demandé à l'Empire, ne craignit pas, en cette circonstance, de recevoir sous son toit, avec tous les grands dats à son malheur, celui qui, né sur les marches d'un trône, devait plus tard mourir en soldat.

En 1871, il fut élu conseiller municipal de Landrecies, dont il devint maire en 1887. Il occupa cette situation lorsqu'à la suite du désastre de Sedan, le prince impérial, gagnant la frontière belge, s'arrêta à Landrecies. L'Empire venait de tomber et il y avait, certes, quelque courage à ne point refuser l'hospitalité à un prince déjà proscrit. M. Marie-Soufflet qui n'avait jamais rien demandé à l'Empire, ne craignit pas, en cette circonstance, de recevoir sous son toit, avec tous les grands dats à son malheur, celui qui, né sur les marches d'un trône, devait plus tard mourir en soldat.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Quant au ministère de l'agriculture, qui a été particulièrement l'objet de la discussion, dans le Conseil de ce matin, on est convaincu que c'est sa suppression plutôt que sa réunion au ministère des travaux publics, qui a été agitée. On assure, du reste, que la question aurait été résolue avec l'assentiment de M. Barbe dans le sens de la suppression. Mais on attendrait, avant de rendre la résolution officielle, que la Chambre se soit prononcée au sujet de l'urgence appliquée à la loi mentionnée.

Table of stock market prices for Bourse de Paris, listing various securities and their values.

Table of stock market prices for Bourse de Lille, listing various securities and their values.

Table of stock market prices for Cours de Cloture au Comptant, listing various securities and their values.

LETRE DE PARIS (De nos correspondants spéciaux) Paris, 9 juin. Dans le conseil de cabinet tenu ce matin, sous la présidence de M. Rouvier, les ministres n'ont pas encore pu se prononcer positivement sur le projet de loi relatif à l'organisation de la garde nationale.

REVUE DE LA PRESSE Nous avons relevé, non sans quelque surprise, la volte-face des journaux radicaux et opportunistes à l'endroit du président de la République et nous avons cité la rude apostrophe de M. Floquet au sujet de M. Floquet.

DERNIERE HEURE (De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Paris, 10 juin. — Le correspondant du Daily News écrit de Saint-Petersbourg qu'il y a eu un grand refroidissement entre la Turquie et la Russie. M. Néidloff aurait manqué d'égards envers la Porte et serait bientôt rappelé.